

Le 23 août 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-264

Enseignement Supérieur, Recherche,
Formation

Fête de la science 2023
Village des sciences
à la salle de la Papeterie de Villerest

Contrat de location
avec la Commune de Villerest

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	24 AOUT 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation précitée ;

Considérant que le service Savoirs, Recherche et Innovation de Roannais Agglomération organise un « Village des sciences » les 10 et 11 octobre 2023 dans la cadre de la fête de la science édition 2023, qui nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la Commune de Villerest, propriétaire de la salle de la Papeterie, est disposée à autoriser Roannais Agglomération, à occuper ladite salle pour la réalisation du « Village des sciences » précité ;

Considérant que cette salle est mise à disposition à titre gratuit ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de location proposé par la Commune de Villerest pour les besoins du « Village des sciences » organisé par le service Savoirs, Recherche et Innovation de Roannais Agglomération dans le cadre de la « Fête de la science » édition 2023 ;
- De préciser que cette location concerne l'occupation de la salle de la Papeterie située 250 chemin des Rambertes sur la Commune de Villerest ;
- D'indiquer que cette occupation est consentie du lundi 9 octobre 2023 au jeudi 12 octobre 2023 ;
- De dire que cette location est consentie à titre gratuit.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

